



Crégy-lès-Meaux



Janvier 2014

Actualités

N°22

Le Conseil Municipal
vous présente ses
meilleurs vœux pour



Edito

Afin de respecter les règles de communication précédant les élections municipales 2014, l'édito est suspendu.

Période préélectorale

Bien qu'étant en période préélectorale, la phase de concertation avec la population dans le cadre de l'élaboration du PLU ne peut être interrompue. Ce dossier d'information se veut donc pédagogique et neutre, à partir d'un état des lieux du travail en cours. Elle est exposée par le cabinet d'études Environnement Conseil, de Châlons-en-Champagne, chargé de mener la procédure à terme. Sa mission est engagée depuis le 9 avril 2013.

Dossier Urbanisme

PLU : définition, élaboration, diagnostic du territoire

La loi impose un exercice de prospective à travers la mutation des POS en PLU. Il s'agit de dessiner en commun les contours du visage de notre ville d'ici dix à quinze ans. Explications en pages centrales.



Instaurés par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) se substituent aux Plans d'Occupation des Sols (POS). Ils deviennent le document de référence des communes, qui fixent ainsi leurs règles d'urbanisme, après une démarche d'analyse et de concertation avec la population.

Le PLU n'est pas un simple document d'urbanisme réglementaire. Il a vocation à exprimer un véritable projet territorial à une échelle de 10-15 ans.

Du POS au PLU

Approuvé en 1999, le POS de Crégy-lès-Meaux a fait l'objet de plusieurs procédures de remaniement depuis. En parallèle, les lois « Urbanisme et Habitat » de juillet 2003, et dite

« Grenelle 2 » de juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, ont profondément refondu les attentes en matière de document d'urbanisme.

Le conseil municipal de Crégy-lès-Meaux a donc délibéré en date du 19 septembre 2011 afin d'engager une révision générale de son POS, valant élaboration d'un PLU.

C'est pour la commune l'occasion :

- d'adapter le nouveau document d'urbanisme aux nouveaux objectifs d'aménagement et de développement poursuivis par la municipalité,
- de redéfinir l'affectation des sols dans le cadre d'une réorganisation du territoire communal,
- d'y intégrer les nouvelles dispositions et attentes du « Grenelle 2 » de l'environnement.

Glossaire

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PLD : Plan Local de Déplacement
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme

POS : Plan d'Occupation des Sols
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France

Education

Rythmes scolaires choisis

La réforme des rythmes scolaires sera appliquée à la rentrée de septembre 2014. Les conseils d'école, réunissant les enseignants et les parents d'élèves, ont délibéré. La municipalité a suivi leur choix, lequel a été validé par la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).



Dans les écoles élémentaires, les T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) se dérouleront un jour sur deux, par session d'une heure et demie, entre 15h15 et 16h45 : un temps supérieur à quarante-cinq minutes est nécessaire pour donner du sens aux activités et permettre des animations plus construites, plus variées, en laissant aux enfants un délai de mise en condition. Un atelier détente sera proposé à ceux fréquentant le restaurant scolaire, sur la pause méridienne.

L'étude se fera après le temps de classe et de T.A.P, à partir de 16h45.

A l'école maternelle, les T.A.P. auront lieu tous les soirs, de façon régulière, de 15h45 à 16h30 : pour les petits, quarante-cinq minutes suffisent à garder leur attention.

Les T.A.P. ne sont pas obligatoires ; les enfants peuvent être récupérés à l'école après les cours. En revanche, pour les fréquenter, ils devront être inscrits et respecter le règlement mis en place.

Le travail n'est pas terminé. Les activités restent à définir ainsi que l'organisation du mercredi. Le programme sera présenté au comité de pilotage constitué des équipes

éducatives, des représentants de parents d'élèves, des associations et de la mairie.

A.P.C hors T.A.P

Les A.P.C. (Activités Pédagogiques Complémentaires) ne dépendent pas de la mairie. Ce sont les enseignants qui les mettent en place et choisissent leurs créneaux horaires.

Blamont Seconde jeunesse pour l'école

Rentrée de janvier 2014. Quatre-vingt-dix-neuf enfants et l'équipe enseignante sont heureux d'intégrer les lieux, après un trimestre à « Jean-Rostand ». Les salles de classes rénovées par les services techniques de la commune rendent une seconde jeunesse à cette petite école, équipée d'Internet et de deux tableaux numériques.

Tableaux horaires

Ecole élémentaire : Jean Rostand «Les Vignes»

	Enseignement matin		Pause méridienne		Enseignement Après-midi		Temps d'activités TAP	
Lundi	8h45	11h45	11h45	13h45	13h45	15h15	15h15	16h45
Mardi	8h45	11h45	11h45	13h45	13h45	16h45		
Mercredi	8h45	11h45						
Jeudi	8h45	11h45	11h45	13h45	13h45	15h15	15h15	16h45
Vendredi	8h45	11h45	11h45	13h45	13h45	16h45		

Ecole élémentaire : Le Blamont

	Enseignement matin		Pause méridienne		Enseignement Après-midi		Temps d'activités TAP	
Lundi	8h45	11h45	11h45	13h45	13h45	16h45		
Mardi	8h45	11h45	11h45	13h45	13h45	15h15	15h15	16h45
Mercredi	8h45	11h45						
Jeudi	8h45	11h45	11h45	13h45	13h45	16h45		
Vendredi	8h45	11h45	11h45	13h45	13h45	15h15	15h15	16h45

Ecole maternelle : Jacques Tati

	Enseignement matin		Pause méridienne		Enseignement Après-midi		Temps d'activités TAP	
Lundi	8h30	11h30	11h30	13h30	13h30	15h45	15h45	16h30
Mardi	8h30	11h30	11h30	13h30	13h30	15h45	15h45	16h30
Mercredi	8h30	11h30						
Jeudi	8h30	11h30	11h30	13h30	13h30	15h45	15h45	16h30
Vendredi	8h30	11h30	11h30	13h30	13h30	15h45	15h45	16h30



A l'heure du déjeuner

Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur, amicalement fidèle au territoire, au côté du maire, inaugure l'ouverture du nouveau restaurant scolaire en présence de Nicole Klein, préfète de Seine-et-Marne, de Gérard Eude, conseiller général (photo) et de nombreux invités. Soixante dix-sept demipensionnaires profitent de ces locaux neufs.



PLU : définition et élaboration

Un chemin long et planifié

Deux ans de travail sont nécessaires à l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme. Le Cabinet d'études prévoit vingt-deux réunions en mairie ; la 6^e a lieu fin janvier. Deux débats publics sont programmés en 2014.

Le PLU comprend trois parties principales constitutives :

Le rapport de présentation expose un état des lieux sur la situation de la ville. Il identifie les principaux enjeux auxquels la ville sera confrontée durant les dix à quinze prochaines années. Il explique les choix retenus par la commune et évalue leurs incidences sur l'environnement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les orientations d'urbanisme à long terme et les aménagements retenus par la commune.

Le règlement applique concrètement les orientations du projet par des règles générales déclinées localement par zones différenciées selon leur vocation dominante.

Il est complété par des annexes, pièces écrites et graphiques.

Le PLU a la particularité d'être un document évolutif. Il prend en compte les retours d'expérience et l'évolution du territoire.

Les étapes 2014/15

Après le diagnostic (lire page 5) posé en 2013 :

1^{er} trimestre 2014 :

Débat du Conseil municipal sur les orientations du PADD

2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2014 : Elaboration des documents graphiques et du règlement

4^{ème} trimestre 2014 :

Finalisation des études et Arrêt du projet de PLU par le Conseil municipal

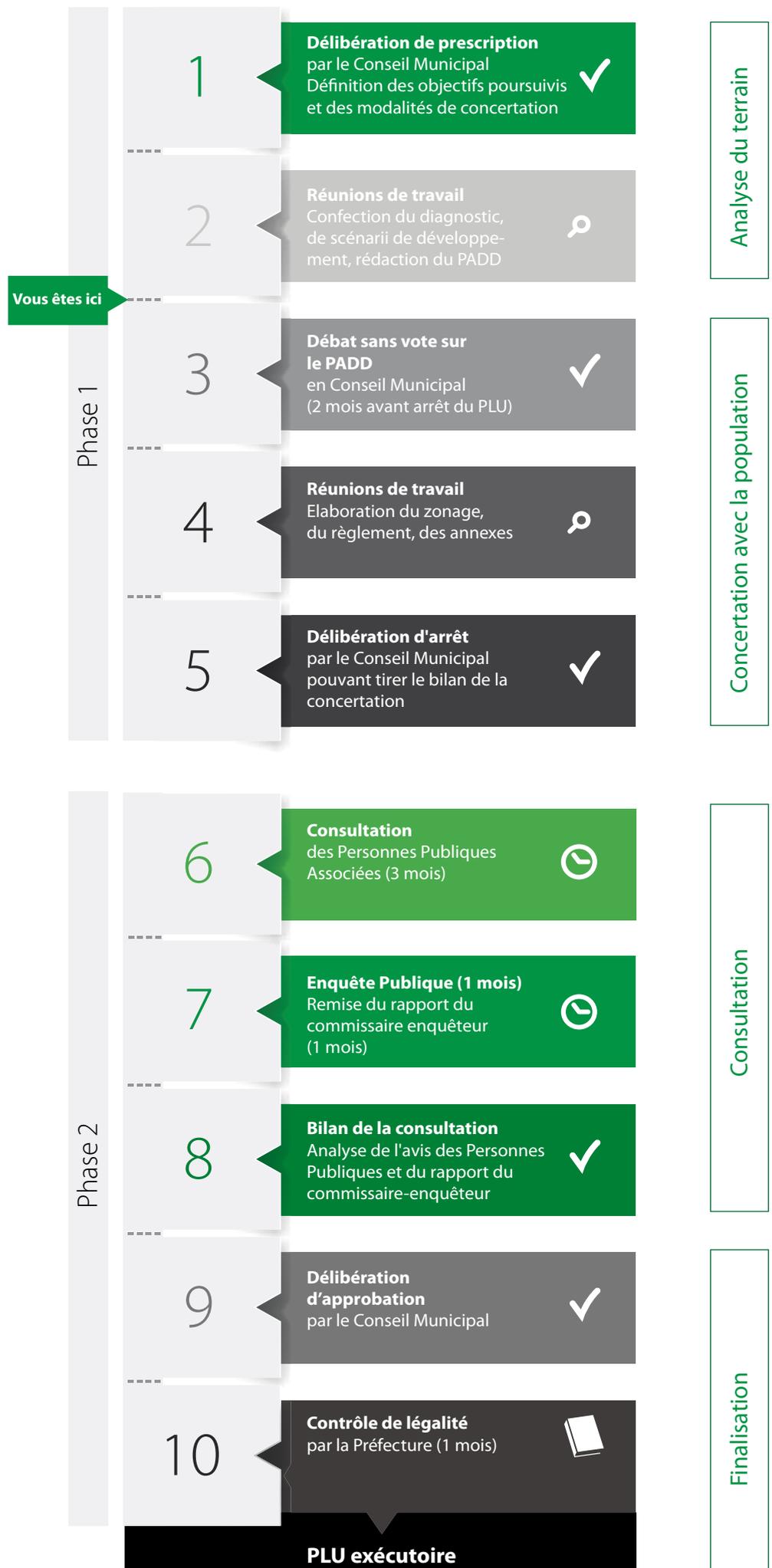
1^{er} semestre 2015 :

Consultation des personnes publiques et enquête publique

Été 2015 :

Approbation du PLU par le Conseil Municipal et mise en application.

Procédure du Plan Local d'Urbanisme



PLU : Concertation et Documents Cadres

Une large réflexion locale dans une harmonie régionale

La procédure se veut désormais plus démocratique (face à celle du POS), en plaçant la concertation préalable avec la population au cœur de l'élaboration du projet, impliquant communication et débat public.



Ce que dit la loi sur la concertation

(article L 300.2 du Code de l'Urbanisme)
Elle doit être menée pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Elle est ouverte à tous : habitants, associations locales et autres personnes concernées (ce sont notamment les personnes publiques associées).

Elle est organisée librement par la commune selon les modalités choisies par délibération.

Elle doit faire l'objet d'un bilan au moment de l'arrêt du projet de PLU.

Les modalités de concertation retenues à Crégy sont :

- Communications dans les bulletins municipaux,

- Mise à disposition en mairie des éléments d'étude tout au long de la réflexion engagée jusqu'à l'arrêt du projet,

- Mise à disposition en mairie d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques,

- Organisation de **deux réunions débat avec la population prévues aux 2^e et 4^e trimestres 2014.**

Ce qu'il faut attendre de la concertation

Attention, il ne s'agit pas de l'enquête publique...

La concertation porte essentiellement sur le diagnostic et les enjeux territoriaux, les objectifs et les orientations générales du projet. Elle n'a pas pour objet de recevoir, ni prendre en compte, les demandes particulières. Celles-ci pourront être formulées au mo-

ment de l'enquête publique, sous le contrôle d'une personne neutre : le Commissaire Enquêteur (nommé par le Tribunal Administratif). Le registre mis à disposition du public ne sert donc pas à recueillir des requêtes particulières concernant notamment la constructibilité des terrains.

Ce doit être :

Une phase privilégiée d'échanges de points de vue, pour un enrichissement de la réflexion sur ce que pourrait être le visage de notre commune dans les années à venir.

Le registre de concertation est d'ores et déjà ouvert à tous aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Vous êtes invités à y consulter le diagnostic du territoire réalisé au démarrage de l'étude, ainsi que le « Porter à Connaissance » fourni par le Préfet de Seine-et-Marne, dans le cadre du lancement de la procédure.

Les Documents Cadres

L'élaboration du PLU doit tenir compte des orientations fixées par les « documents cadres » à portée juridique supérieure, qui s'appliquent notamment sur le territoire communal. Une obligation de compatibilité existe avec :

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) définit la politique de développement et d'aménagement de la région en contrôlant sa croissance urbaine et démographique ainsi que l'utilisation de l'espace, tout en garantissant son rayonnement international. Le nouveau SDRIF « Horizon 2030 » vient d'être approuvé par l'Etat le 27 décembre 2013.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine Normandie fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, et les objectifs de qualité et de quantité des eaux sur l'ensemble des territoires du bassin.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Région Ile-de-France adopté par la préfecture de Région le 21 octobre 2013. Il a pour but de décliner la trame verte et bleue (TVB) à l'échelle régionale afin d'en assurer la préservation, voire la restauration. La TVB représente l'ensemble des continuités écologiques terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue) composées de réservoirs de biodiversité (lieux où l'on trouve une concentration d'espèces rares et protégées) et de corridors écologiques (espace que pourra emprunter la faune sauvage pour communiquer et échanger entre ces réservoirs).

Le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF)

visé à atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part. Approuvé en 2000, le PDUIF est en cours de révision (le projet de PDUIF, arrêté en 2012, a fait l'objet d'une enquête publique courant 2013).

Le Plan Local de Déplacement (PLD) du Pays de Meaux vise, à terme, à détailler localement l'application du PDUIF. Bien qu'en cours d'élaboration, le projet sert toutefois de référence et de cadre pour les différentes actions et projets menés.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de

Meaux présente à l'échelle intercommunale les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dans une stratégie de développement. Il constitue le cadre de référence, pour les différentes politiques menées sur le territoire donné, sur les thèmes de l'habitat, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement et de l'organisation de l'espace d'une manière générale. Le SCOT du Pays de Meaux est en cours d'élaboration.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays de Meaux a été récemment approuvé en 2013. Il définit, à l'horizon 2018, la politique de logement et d'hébergement à l'échelle de la CAPM.

PLU : le diagnostic du territoire

Constats et enjeux crégysois

Première phase de l'élaboration du PLU, le diagnostic établit un état des lieux du territoire.



Le diagnostic socio-économique

Démographie et parc de logements : les constats

- Une population plus que quintuplée en 35 ans et un nombre de logements en forte progression
- Un solde migratoire tendant à diminuer mais un solde naturel en constante augmentation depuis les années 2000
- Une population relativement jeune mais à tendance vieillissante
- Un nombre de ménages en très forte croissance depuis les années 1970-1980
- Un léger desserrement des ménages traduit par une diminution du nombre d'individus /logement
- Des ménages de petite taille largement dominants (48 % sont composés de 1 à 2 personnes) mais paradoxalement des logements de grande taille majoritaires
- Une part des résidences principales largement dominante (modèle dominant : la maison individuelle en propriété)
- Une très faible vacance des logements (peu sont disponibles sur le long terme)
- Un rythme de construction de 45 logements par an entre 1988 et 2010
- Une part de locatif représentant plus d'1/4 du parc (environ 21% en 2013).

Les enjeux

- Développer une offre en petits logements, adaptée à l'évolution de la structure démographique (vieillesse de la population) et de la composition des ménages (baisse du nombre d'individus par foyer)
- Maintenir et développer l'offre locative aidée (objectif : 25%)
- Proposer un potentiel constructible cohérent et raisonné au regard de l'évolution démographique, mais aussi du positionnement de la commune dans le bassin parisien.

Economie, population active et emploi : les constats

- Une activité agricole très peu représentée
- De nombreuses petites activités artisanales et professions libérales implantées sur le territoire mais peu d'emplois offerts
- Une part importante d'actifs ayant un emploi (71% des 15-65 ans) dont peu travaillent sur place (11%)
- Des migrations alternantes importantes liées à une attraction interdépartementale (bassin d'emploi de la région parisienne), d'où une grande dépendance aux moyens de transport.

Les enjeux

- Permettre le maintien, voire le développement des activités économiques
- Tirer parti de la proximité de Meaux (desserte TC - Gare) et du bassin d'emploi de la région parisienne.

Transports et déplacements : les constats

- Une commune relativement bien desservie par le réseau routier et proche de grands axes
- La gare de Meaux desservie par le TRANSILIEN (réseau Paris Est)
- Une desserte en transports collectifs dense et variée
- Une circulation et des dessertes sans contrainte majeure.

Les enjeux

- Maintenir et développer des dessertes et circulation adaptées aux usages et aux usagers
- Tirer parti de la proximité de la gare de Meaux
- Favoriser un développement urbain incitant à l'usage des TC (proximité des arrêts notamment).

L'état initial de l'environnement

Milieux physique et naturel : les constats

- Plusieurs risques identifiés avec application du plan de prévention des risques inondation
- Le canal de l'Ourcq et la vallée : une continuité écologique à protéger
- Le ruisseau de Brassat et le ru de Mansigny : des zones humides à préserver.

Les enjeux

- Prendre en compte les risques dans le développement éventuel de l'urbanisation
- Préserver les continuités écologiques
- Protéger l'intégrité physique du ruisseau de Brassat et du ru de Mansigny
- Eviter la diffusion des constructions et le mitage des zones naturelles.

Paysage, forme urbaine et architecture : les constats

- Un paysage localement marqué par le relief (ruisseau de Brassat et canal de l'Ourcq)
- Un bâti récent très majoritaire avec un centre ancien très peu étendu
- Une relative hétérogénéité du bâti
- Un petit patrimoine architectural existant.

Les principaux éléments du diagnostic présenté peuvent encore être enrichis pendant la consultation.

Les enjeux

- Concentrer le développement urbain autour de l'existant en évitant les extensions tentaculaires
- Créer du lien urbain entre les zones d'extension et le centre (et notamment les équipements publics) et prendre en compte les liaisons douces
- Eviter toute nouvelle extension avec une desserte en impasse, et préférer les bouclages assurant une meilleure desserte et une meilleure intégration de l'extension au bourg
- Préserver l'architecture traditionnelle et le bâti de caractère.

Pour tous renseignements s'adresser en mairie, au service Urbanisme.



Retour en images sur les manifestations

Octobre. Crégy'Art 5^e !

Vingt-quatre artistes, peintres, photographes exposent leurs œuvres à la salle Signoret-Montand. Le vernissage de cette cinquième édition leur permet de se rencontrer et d'échanger sur leurs diverses techniques, le tout dans une ambiance chaleureuse.



Décembre. Téléthon réussi

Belle leçon de solidarité : les dons récoltés augmentent de 7 % et s'élèvent à 6 850€, grâce au loto, à la grande qualité des prestations des différents clubs de danse, du tournoi de foot, de la randonnée, sans oublier la vente de crêpes, gâteaux et objets du Téléthon au Carrefour Market, par une équipe de bénévoles plus que jamais motivée.



Parole à l'opposition municipale

Un bilan de mandature déplorable

Avec les élections municipales de mars prochain, les six années du mandat de conseiller municipal que vous nous avez confié se terminent. Tout promettre pour gagner les élections et ne pas tenir ensuite ses promesses, est aujourd'hui pratique courante. C'est la conception du maire, pas la nôtre. Après avoir promis avant les élections, d'être une valeur d'exemple, ce maire a passé son mandat à organiser les moyens de bafouer les règles élémentaires de la démocratie locale en passant outre les droits des conseillers municipaux minoritaires, pourtant seuls garants de la pluralité démocratique. En qualité de conseillers municipaux représentant plus de 43% d'entre vous, nous avons été écartés volontairement par le maire en place pendant toute la durée de cette mandature par des procédés inacceptables. Méfiance à tous les niveaux et dans tous les domaines et rétention d'information sont devenues les règles habituelles de fonctionnement du maire, de ses adjoints et du personnel municipal, « fliqué » et astreint à faire de même sous peine de représailles. Pas un seul conseil municipal sans problème pour motif de carence de documents, d'informations tronquées, de questions évacuées, de droits des conseillers bafoués alors que bien souvent, le quorum, nécessaire à la validité du conseil, n'était atteint qu'avec notre participation ! La considération des élus est une exigence de droit et un devoir personnel du maire. Il n'a respecté ni l'une ni l'autre.

Un avenir pour Crégy

crégyssoises



Décembre.

Colis aux aînés

Comme chaque année, le CCAS a réuni les aînés de la commune pour leur offrir le colis de Noël, avec l'aide des élus du Conseil municipal des Jeunes, dans une ambiance musicale qui a ravi l'ensemble des participants.



Décembre.

Marché de Noël coloré

Salle Signoret-Montand, une trentaine d'exposants proposent des objets de qualité pour les fêtes de fin d'année. Une bonne odeur de vin chaud à la cannelle embaume l'air et le Père Noël attend les enfants pour la traditionnelle photo.

Janvier. Galette des rois

Plus d'une centaine d'invités ont partagé la tradition de la galette, proposée par le CCAS dans une ambiance festive.



Novembre Noces d'Or et de Diamant

Jocelyne et Jean-Claude Candat, Ginette et Jean Lecuyer ont célébré respectivement en mairie leurs noces d'Or (50 ans) et leurs noces de Diamant (60 ans).



Parole à la majorité municipale

Propos indignes et déplacés

Ce billet d'humeur, de l'opposition, est complètement de mauvaise foi. Totalement irrespectueux. Limite diffamatoire. Volontairement mensonger. Et surtout quasi illégal. Alors que le maire suit la loi en suspendant l'édition et ses photos du journal, les élus d'opposition s'emparent de la Tribune pour attaquer régulièrement sa personne. Le maire n'a pas le droit d'afficher son bilan de mandat, eux le condamnent d'entrée. Ces propos de bas niveau (tellement prévisibles car usés jusqu'à la corde des campagnes électorales) n'ont pas leur place dans le journal municipal, réalisé sur les deniers des habitants. Telle est la règle. Alors pourquoi le maire n'utilise-t-il pas de son droit de refuser la publication de ce texte ? Parce qu'il est attaché au droit d'expression en affaires publiques et qu'il est confiant en l'intelligence de ses administrés pour faire la part des choses : celle de gens obnubilés par leur « devoir d'attaque » sans discernement, et celle de l'honnêteté de conduite. « La considération du maire est une exigence de droit et un devoir personnel des élus » : la formule contraire de l'opposition vaut dans les deux sens. Réponses aux contrevérités énoncées seront faites par le candidat (maire sortant) via la campagne électorale, parce que dues aux Crégyssois et à l'honneur du personnel municipal. Une mise au point unique, l'avenir de la commune soulevant d'autres sujets de débats plus concrets et plus passionnants.

Agir ensemble à Crégy-les-Meaux.

Elections Municipales Ce qui va changer en 2014



Pour la première fois, vous élirez, en même temps que vos conseillers municipaux, plusieurs conseillers communautaires. Ces derniers représenteront la commune au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et seront aussi élus pour six ans.

Au moment du vote, vous disposerez d'un seul bulletin, avec deux listes de candidats, l'une pour l'élection municipale, l'autre pour la représentation communautaire. Vous ne votez qu'une fois et pour ces deux listes indissociables.

Les candidats aux sièges de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal. Pour Crégy, il y aura

quatre candidats titulaires et un candidat suppléant.

Pour voter, vous devez obligatoirement vous munir d'une pièce d'identité.

1^{er} tour de scrutin :
dimanche 23 mars 2014
2^{ème} tour de scrutin :
dimanche 30 mars 2014

Les bureaux de vote ouvrent à 8h et ferment à 18 h.

- Bureau de vote n° 1 : mairie
- Bureau de vote n° 2 : école du Blamont
- Bureau de vote n° 3 : école Jean Rostand

Le vote par procuration

Si vous n'êtes pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration auprès du commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au Tribunal d'Instance de votre domicile ou de votre lieu de travail, et désigner une personne mandataire qui votera à votre place. Celle-ci doit être inscrite sur la liste électorale de la commune.

Validité des cartes d'identité

La date de validité des cartes d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est prolongée de 5 ans.

Conseil Municipal des Jeunes Vingt-deux édiles

Les élèves du CE2 au CM2 ont élu leurs représentants au CMJ.

La campagne s'est déroulée selon le modèle adulte officiel : affichage, bulletins de vote, carte d'électeur, émargement, dépouillement. Installés dans leurs nouvelles fonctions le samedi 11 janvier par le maire de Crégy, ont été élus pour deux ans : Moussa Aït-Issad, Clément Biron, Ethan

Bles, Quentin Cabat, Stella Cellier, Sophia Copinet, Flavy Dos Santos Belvigne, Jimmy Huriez, Assia Idrissi, Rayanne Lakhmeche, Jeremy Levielle, Vincent Melampe, Elidjah Noël, Camille Perney, Corentin Roger, Salim Saïdi, Anouk Sanchez, Yanis Sfar, Ambre Toplan, Fenda Touré, Jessica Uba et Clara Vambre. Bravo à toutes et à tous.



Guide des festivités

Février

> samedi 15

Spectacle «SKETCH'UP» au profit de l'Association Vaincre le Cancer Solidairement (AVACS), de l'Art Scène. Des monologues et des dialogues parfois grinçants. Au programme sketches de Pierre Desproges, Georges Berdot, Pierre Palmade, Elisabeth Buffet, Raymond Devos, Patrick de Bouter, Didier Benureau. Espace Signoret-Montand, à 20h30

> lundi 24
Repas des Aînés offert par le CCAS Salle Signoret-Montand, à 12H.



Etat civil

NAISSANCES

Célia CHANTRIAUX, née le 22 septembre 2013
Amin BAHA, né le 25 septembre 2013
Enola BERSON, née le 6 octobre 2013
Camille MOUNISSENS, née le 17 octobre 2013
Amélie RICHARD, née le 18 octobre 2013
Jules CHIVÉ, né le 28 octobre 2013
Adam BENGHENIMA, né le 1^{er} novembre 2013
Alice LOUSTAU RECALDE, née le 8 novembre 2013

Benny-Sylva GNAHORE, né le 9 novembre 2013
Alice WACH, née le 10 novembre 2013
Kévin GLIMMBERG, né le 23 novembre 2013
Manuelle KIMBEMBE-MACK, née le 23 novembre 2013
Léana VIGNY, née le 26 novembre 2013
Joshua N'JOKU, né le 1^{er} décembre 2013
Kelya EDMOND, née le 5 décembre 2013
Louka CHOTARD, né le 7 décembre 2013

Maëlys GAGNANT, née le 7 décembre 2013
Laurine TESTA, née le 10 décembre 2013
Soumeya BOUJNANA, née le 19 décembre 2013

DECES

Ldjohar MAÏZ épouse BEN SAÏD, le 8 novembre 2013

La Mairie à votre service



Horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi : 8h30>12h et 13h30>17h. Le samedi : 10h>12h

Horaires d'ouverture au public du service Urbanisme :

Lundi, mercredi, vendredi : 9h>12h et 14h>17h

Permanences municipales : L'équipe municipale est à votre écoute. Un adjoint se tient à votre disposition tous les samedis matin, de 10h à 12h à l'hôtel-de-ville, sans rendez-vous.

Contactez la mairie

Accueil : 01 60 23 48 88 - Secrétariat du maire : 01 60 23 26 86 - Service urbanisme : 01 60 23 42 45
Service scolaire : 01 60 23 41 50 - Service C.C.A.S. : 01 60 23 48 72 - Assistante sociale : 01 64 36 42 47
En dehors des horaires d'ouverture, en cas d'urgence : 06 23 32 02 97

www.cregylesmeaux.fr

Crégy
-lès-
Meaux

Crégy-lès-Meaux actualités, Journal officiel de la commune de Crégy-lès-Meaux, 28, rue Jean-Jaurès, 77124 Crégy-lès-Meaux

Responsable de publication : Gérard Chomont
Directeur de Rédaction : Yann Richelet

Réalisation : aldorande.eu - Imprimé sur papier recyclé - Impression : Edicolor

